

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 44 (1964)
Heft: 1: La Suisse et la négociation Kennedy

Artikel: L'A.E.L.E. : passé et perspectives d'avenir
Autor: Figgures, E.L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886913>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'A. E. L. E.

Passé et perspectives d'avenir

par E. L. FIGGURES,
Secrétaire général
de l'Association européenne
de Libre-Échange

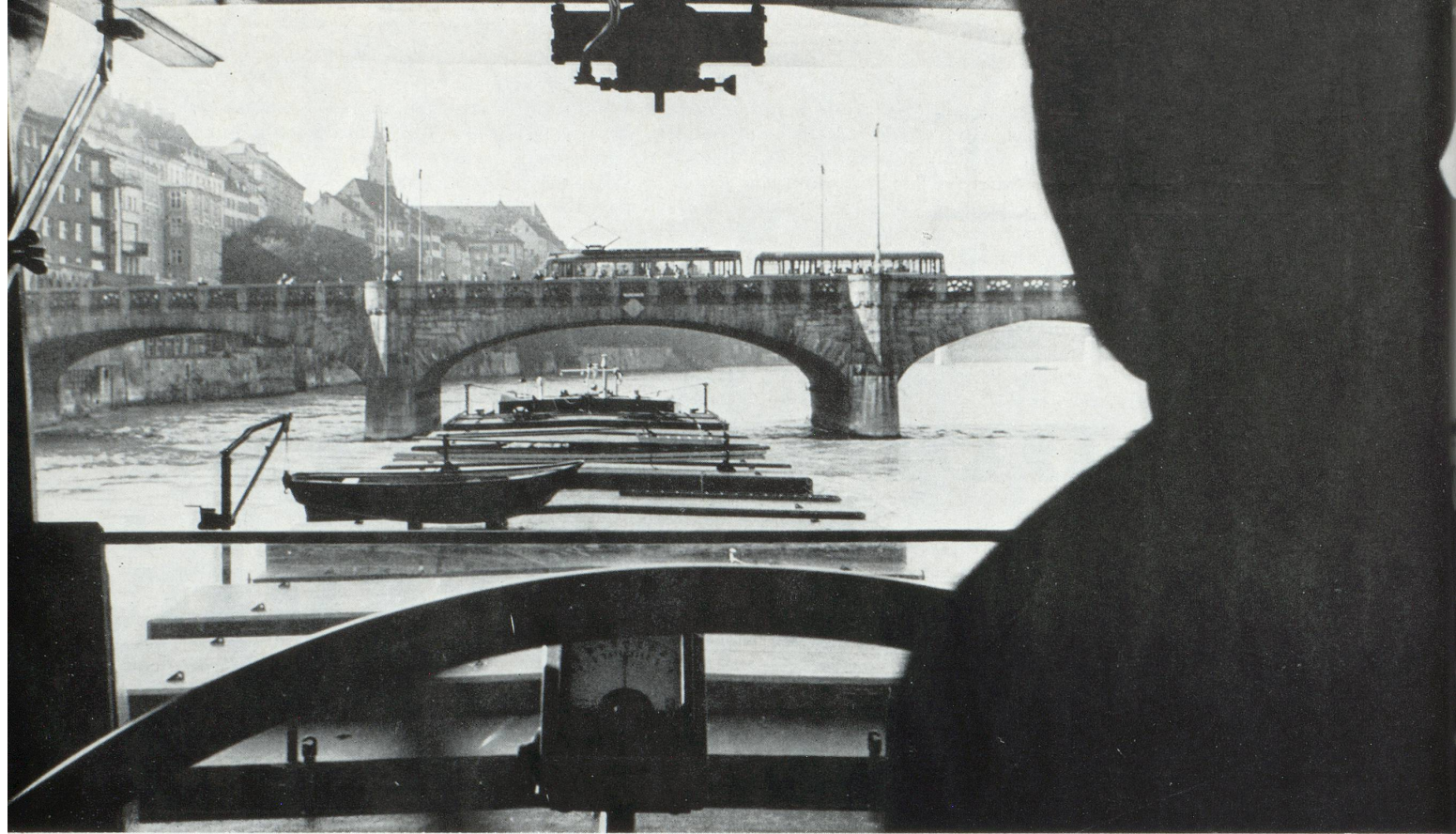
Pour savoir où en est l'AELE après quatre années d'existence, pour apprécier l'œuvre accomplie et les tâches à venir, il sera bon de rappeler les objectifs que l'organisation était destinée à atteindre. En fondant l'AELE comme un nouveau groupement commercial, les sept pays Membres songeaient tout d'abord à réaliser les bénéfices d'un commerce accru et d'une activité économique en expansion associés à un marché plus étendu. En même temps, ils avaient en vue un objectif plus large, à savoir la détermination, clairement exprimée dans la Convention de Stockholm, d'aider à la création d'un marché européen unique couvrant une aire géographique aussi large que possible. L'AELE fut fondée en 1959, après l'échec des négociations à l'OECE pour mener à terme une Europe « zone de libre-échange élargie » dans l'espoir qu'en représentant le premier pas vers un marché intégré par ses Membres, et en démontrant la valeur de la technique de la zone de libre-échange, elle contribuerait à la formation future d'une unité européenne plus large.

En tant que règlement commer-

cial viable et profitable, l'AELE s'est sans aucun doute révélée comme un succès plus important que beaucoup de ses critiques de la première heure ne s'y attendaient, et peut-être que beaucoup de gens ne le reconnaissent aujourd'hui même. Les tarifs douaniers sur le commerce entre les Membres de l'AELE ont été réduits de 60 % par rapport à leur niveau d'il y a quatre ans — rythme de réduction plus rapide que celui atteint par la CEE — et seront complètement abolis à la fin de 1966. Afin de réaliser la zone de libre-échange il fallait que l'AELE instituât un système de règles de provenance pour empêcher les marchandises de l'extérieur de l'AELE de profiter des avantages tarifaires à l'intérieur de la zone après avoir pénétré dans un pays membre maintenant un tarif extérieur bas ou nul. Le fait que ce système se soit révélé viable sans être administrativement pesant pour les hommes d'affaires et les fonctionnaires doit être considéré, au regard des accusations antérieures d'impraticabilité, comme une justification du concept de zone de libre-échange.

Il est difficile de mesurer avec

précision quelles ont été les conséquences économiques du processus d'intégration des marchés nationaux dès lors que tant d'autres facteurs déterminent le niveau général de l'activité dans les différents pays. Néanmoins, il est clair que la création de l'AELE a affecté aussi bien la croissance que les caractéristiques du commerce entre les membres de l'AELE. Depuis 1959, le commerce à l'intérieur de l'AELE a eu un taux de croissance double de celui du commerce de l'AELE avec le reste du monde. Le pourcentage des exportations de l'AELE a crû de 17,9 % du total des exportations en 1959 à 20,6 % dans la première moitié de 1963. Ces réalisations ont déjà été enregistrées, et à mesure que les barrières commerciales restant à l'intérieur de l'AELE seront supprimées il semble vraisemblable que l'effet croissant de la compétition internationale se reflètera dans une expansion ultérieure du commerce. Sur l'arrière-plan de ces tendances passées et dans la perspective qu'un libre-échange complet des marchandises industrielles soit bientôt atteint, les industriels et les exportateurs envisagent la seule occa-



La Suisse.

(Photo Jean Mohr.)

sion qu'ils puissent saisir d'élargir leurs marchés de l'AELE.

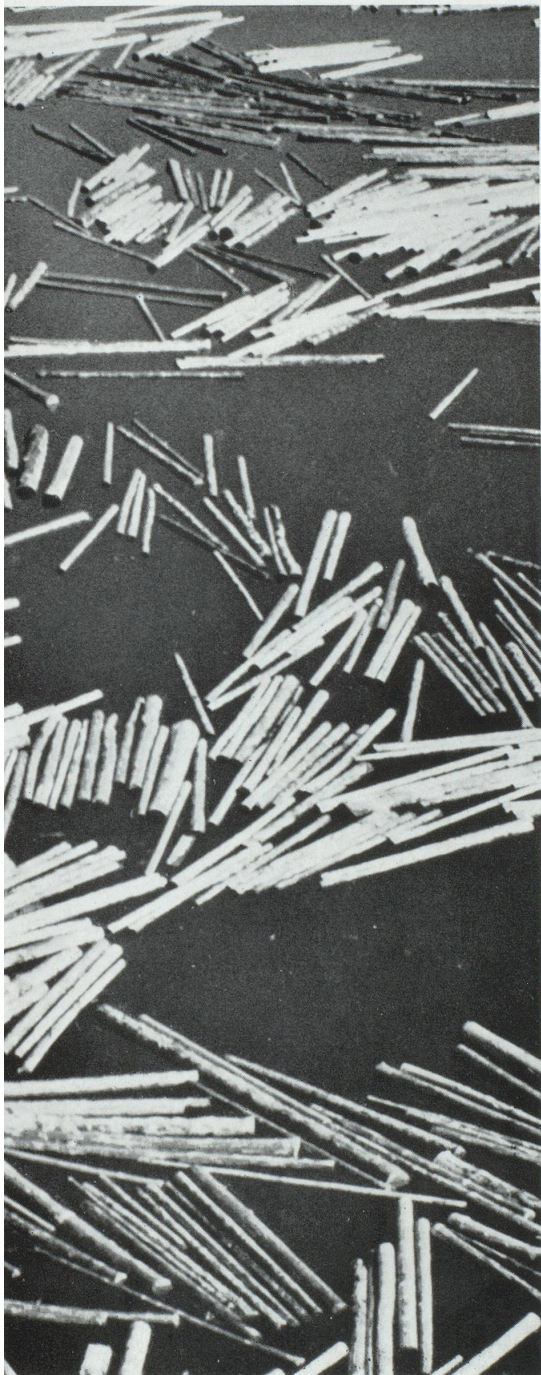
Ce développement du commerce a été accompagné, et vraiment en partie provoqué par la consolidation et le renforcement de l'AELE en tant qu'organisation. La Convention de Stockholm est un document court et simple, traçant les grandes lignes d'une zone de libre-échange fondée sur quelques principes généraux plutôt que sur un plan exhaustif de règlements détaillés. Les Membres de l'AELE ont choisi délibérément de chercher des solutions pragmatiques à des problèmes pratiques pressants au fur et à mesure et dès qu'ils se posaient plutôt que de s'intéresser à ce qui pourrait se révéler être des résultats hypothétiques. En conséquence l'AELE a été et continue à être une institution en pleine évolution. Le calendrier primitif pour la suppression des tarifs et autres barrières au commerce intérieur de l'AELE a été avancé plusieurs fois, bien que, lorsque l'accélération la plus récente fut décidée à Lisbonne au mois de mai de l'année dernière, il fut jugé préférable pour les milieux commerciaux et les Gouvernements d'avoir un plan de travail bien arrêté pour les

réductions de tarifs sur lesquelles ils pouvaient encore compter. Le calendrier révisé pour la transition vers le libre-échange complet a donc été arrêté quant à la date des réductions finales de tarifs trois ans plus tôt qu'il n'avait été prévu à l'origine.

De même qu'elle a progressé plus vite que prévu vers la libéralisation des échanges, l'AELE a également élargi sa conception du problème de la promotion des objectifs économiques généraux. Elle a développé de nouvelles institutions. En 1961, fut créé le Comité Consultatif pour faciliter un échange de vues avec les principaux secteurs de la vie économique des pays membres. Des représentants des compagnies industrielles et commerciales, des sociétés d'affaires, des syndicats, des corps gouvernementaux et universitaires se rencontrent périodiquement dans le cadre de leurs compétences respectives et procurent à l'AELE une source valable d'opinion et d'information. Plus récemment, parmi les importantes décisions prises par le Conseil ministériel de l'AELE à Lisbonne l'an dernier, l'institution d'un Comité de Développement Économique a représenté une nouvelle orientation significative des activités de

l'AELE. Le Comité, qui a tenu sa première assemblée en novembre, est destiné à réaliser la coopération entre les pays Membres pour promouvoir l'expansion soutenue et équilibrée de leur économie, en particulier en réduisant les disparités entre les niveaux de développement

La Suède.



(Office du Tourisme Suédois.)

L'Autriche

économique des différentes parties de l'AELE. La compétence étendue du Comité, qui peut prendre en mains toute tâche suggérée par le Conseil de l'AELE, devrait lui permettre de jouer un rôle dynamique pour stimuler le développement à l'intérieur de l'AELE. En premier lieu, le Comité a été orienté vers des tâches spécifiques pratiques, là où il apparaît que la coopération dans le cadre de l'AELE serait particulièrement profitable pour atteindre des résultats concrets. Des études ont déjà été entreprises par exemple, sur l'approvisionnement de l'industrie du bois, de la pâte et du papier et le développement de l'industrie des machines-outils au Portugal, sur les techniques de financement de l'industrie dans les pays en voie de développement et de planification des transports. Les résultats de cet élargissement du champ d'action de l'AELE sont encore à attendre, mais il ouvre certainement des possibilités de coopération plus riche entre les pays membres.

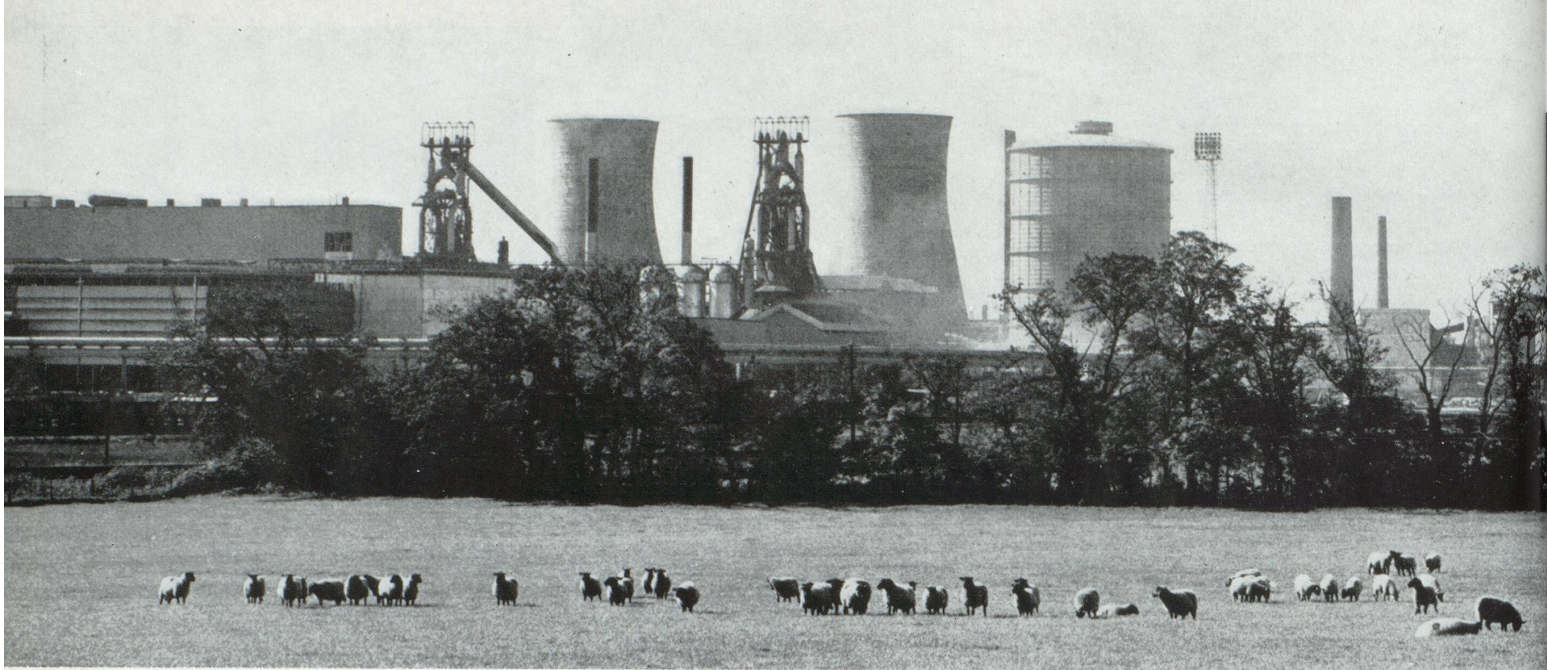
Si nous avons à conclure ici ce bref aperçu de l'œuvre accomplie par l'AELE, nous pourrions fort bien ressentir une satisfaction sans réserve. Mais il nous faut bien reconnaître que nous n'avons fait jusqu'à présent aucun progrès décisif vers la réalisation de notre objectif plus large d'un marché Européen unique. Il est vraiment difficile d'apprécier quelles sont les perspectives à cet égard, et guère profitable de se contenter de spéculer sur celles-ci. Pour l'avenir prévisible il y a de nombreuses tâches pressantes qui requièrent l'attention de l'AELE. Tâches qui, si elles étaient accomplies avec succès, devraient dans la situation présente contribuer à la solution du problème des relations intra-européennes plus que toute initiative directe.

Notre première tâche, bien sûr, est de poursuivre l'objectif immédiat de l'AELE de la liberté des échanges entre ses Membres et de prouver que l'organisation est adéquate pour ce but. L'édification d'un marché intégré n'est pas une entreprise calme et sans heurts, et depuis que l'AELE doit prévoir une existence séparée dans les quelques années à venir, elle doit chercher ses propres solutions aux problèmes qui se présentent. Certains d'entre eux peuvent déjà être identifiés.



(H. Cartier-Bresson.)

Tout d'abord, l'AELE devra se consacrer de façon croissante aux problèmes de l'agriculture. Le calendrier fixé pour la libéralisation du commerce à l'intérieur de l'AELE est limité aux « produits industriels », mais la Convention de Stockholm marque aussi de façon explicite l'intention de l'AELE d'aider à l'expansion du commerce des produits de l'agriculture et de la pêche. Diverses mesures ont déjà été prises pour atteindre cet objectif; certains tarifs douaniers sur les produits de l'agri-



La Grande-Bretagne.

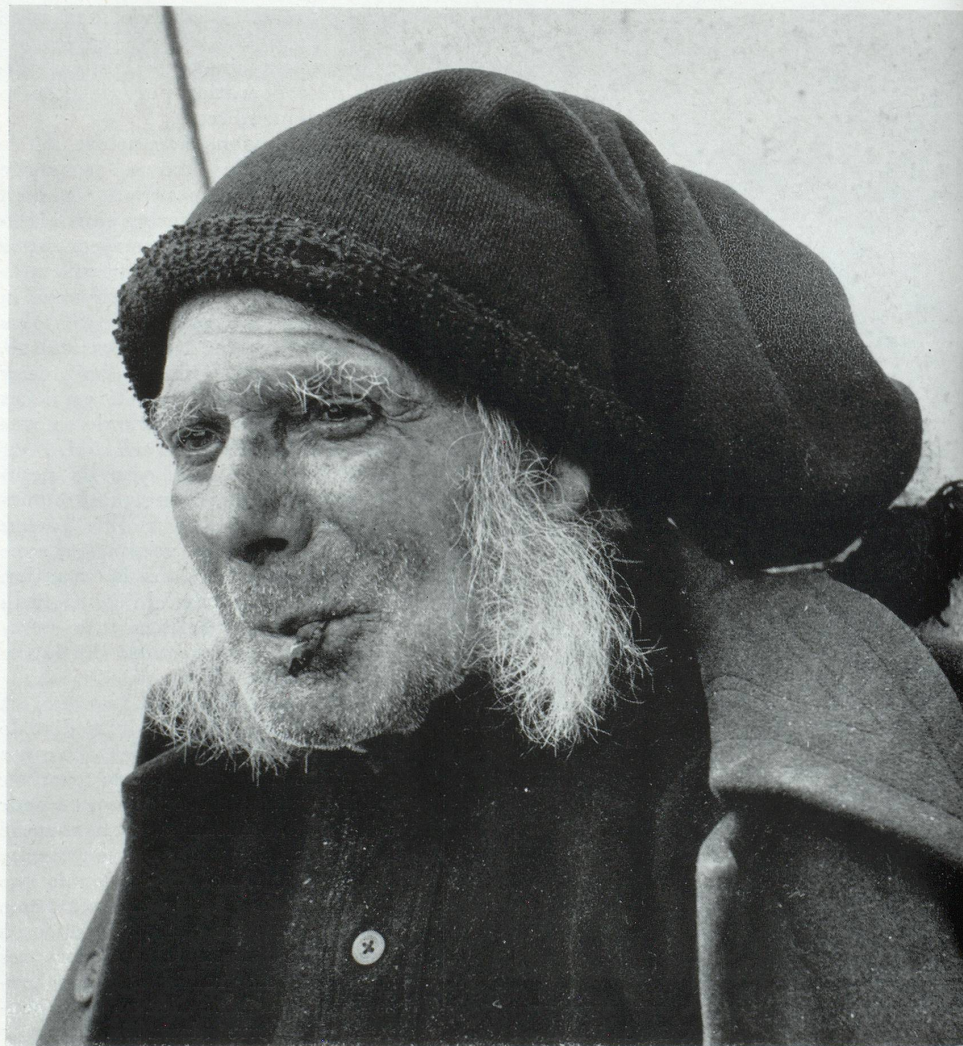
(Photo ambassade de Grande-Bretagne.)

culture et de la pêche ont été supprimés par des accords bilatéraux, et certains produits ont été inclus dans la définition large de « marchandises industrielles ». Dans le futur la revue annuelle du commerce agricole offrira l'occasion de progrès plus poussés dans ces directions. En outre, l'AELE devra de plus en plus faire face aux problèmes que poseront, pour parvenir à un développement satisfaisant dans le commerce, les politiques agricoles nationales propres. Les pays de l'AELE sont engagés, par exemple, à établir des règles pour l'abolition progressive des exportations subventionnées qui portent tort aux autres pays Membres.

D'autre part, plus l'AELE se rapprochera de l'abolition complète des barrières douanières, plus il deviendra urgent d'assurer les conditions d'une compétition loyale entre les pays Membres. Nous ne pouvons préjuger de toutes les difficultés de la transition vers le libre-échange, mais la Convention de Stockholm a spécifié un certain nombre de domaines où l'action de l'AELE pourrait être nécessaire. Le Conseil de l'AELE examinera donc avant la fin de 1964 si les opérations des entreprises publiques ou les usages restrictifs des maisons de commerce contrecarrent l'efficacité de la zone de libre-échange. Nous ne pouvons espérer des réponses faciles à toutes ces questions, mais nous escomptons de nous y atteler dans l'esprit de coopération que les membres de l'AELE

Le Portugal.

(Photo Casa del Portugal.)





Le Danemark. (Photo ambassade du Danemark.)

ont entretenu durant les années de leur association.

Les objectifs futurs de l'AELE, tout comme ses réalisations passées, ne peuvent être jugés qu'en se référant à des cadres plus larges que ses propres opérations internes. Si nos espoirs de réaliser un marché européen plus étendu dans un futur proche sont modestes, il y a des domaines où la coopération entre l'AELE, la CEE et les autres pays Européens peut procurer des avantages pratiques immédiats tout en aidant en même temps à préparer la voie pour un ultime rapprochement. Les pays de l'AELE ont, par exemple, discuté ensemble de leurs avances auprès de la Commission de la CEE dans le but de s'associer à l'établissement du projet d'une Convention Européenne des Brevets. D'autres sujets de coopération peuvent être relevés, et on a vu se développer le sentiment à la fois à l'intérieur de l'AELE et au-dehors qu'il serait avantageux pour tous de les explorer.

Dans la conjoncture présente, le domaine qui a l'importance la plus grande et la plus décisive pour l'AELE concerne le développement du commerce mondial. Les pays de

l'AELE sont, significativement, des nations commerçantes ayant un intérêt ferme et permanent à assurer un arrangement libéral des relations commerciales dans le monde au sens large. Il est clair que les négociations à venir au GATT seront d'une importance exceptionnelle aussi bien pour cette raison qu'à cause des répercussions qu'elles auront sur les relations intra-européennes et sur celles entre l'Europe et les États-Unis. En outre la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement sera l'occasion de traiter des résultats étroitement liés des arrangements commerciaux entre les pays industrialisés d'une part et les pays en voie de développement d'autre part. Pour préparer ces séries de négociations, les pays de l'AELE ont développé une procédure de consultation détaillée qui occupe une place très centrale dans le travail courant de l'AELE. En jouant dans les négociations un rôle proportionné à leur place dans le commerce mondial, les pays de l'AELE espèrent contribuer à leur heureuse conclusion.

E. L. F.

La Norvège.

(Office du Tourisme Norvégien.)

